



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Exécution de transport à la demande sur le territoire de la communauté des communes de la Haute-Saintonge - lot 2 (Nord Haute-Saintonge)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

S'applique à ce marché la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Considérant le DCE N° 2022/008 relatif au marché "Exécution de transport à la demande sur le territoire de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en :

* Lot 1 (Sud Haute-Saintonge), estimé à 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA), et que le montant de commande s'élève au minimum à 5.000,00 € HT soit 6.000,00 € TTC, et au maximum à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que ce lot est divisé en tranches :

* Tranche ferme : Transport à la demande (Dépense estimée à : 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA)) (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Jonzac (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Saint-Aigulin (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Reconduction 1 (Sud Haute-Saintonge), estimé à 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA), et que le montant de commande s'élève au minimum à 5.000,00 € HT soit 6.000,00 € TTC, et au maximum à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que ce lot est divisé en tranches :

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

* Tranche ferme : Transport à la demande (Dépense estimée à : 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA)) (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Jonzac (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Saint-Aigulin (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Lot 2 (Nord Haute-Saintonge), estimé à 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA), et que le montant de commande s'élève au minimum à 5.000,00 € HT soit 6.000,00 € TTC, et au maximum à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que ce lot est divisé en tranches :

* Tranche ferme : Transport à la demande (Dépense estimée à : 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA)) (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Jonzac (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Saint-Aigulin (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Reconstitution 1 (Nord Haute-Saintonge), estimé à 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA), et que le montant de commande s'élève au minimum à 5.000,00 € HT soit 6.000,00 € TTC, et au maximum à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que ce lot est divisé en tranches :

* Tranche ferme : Transport à la demande (Dépense estimée à : 25.000,00 € HT soit 27.500,00 € TTC, (10% TVA)) (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Jonzac (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

* Tranche optionnelle : Tranche optionnelle : transport aller-retour vers la gare de Saint-Aigulin (Lieu de prestation de service : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge)

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 100.000,00 € HT soit 110.000,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- Wetterwald transport, 33320 EYSINES (97.948,00 € HT soit 107.742,80 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (98.458,00 € HT soit 108.303,80 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction)) ;

- Titi Floris, 44700 ORVAULT (109.052,20 € HT soit 119.957,42 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (109.052,20 € HT soit 119.957,42 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction)) ;

- Taxis Vaillant, 17500 JONZAC (99.864,00 € HT soit 109.850,40 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (98.772,00 € HT soit 108.649,20 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- Wetterwald transport, 33320 EYSINES (49.229,00 € HT soit 54.151,90 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (98.458,00 € HT soit 108.303,80 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction))

- Titi Floris, 44700 ORVAULT (54.526,10 € HT soit 59.978,71 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (109.052,20 € HT soit 119.957,42 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction))

- Taxis Vaillant, 17500 JONZAC (49.386,00 € HT soit 54.324,60 € TTC, (10% TVA) pour le lot de base (98.772,00 € HT soit 108.649,20 € TTC, (10% TVA) incluant les reconductions - 1 reconduction))

Considérant le rapport d'analyse des offres du 13 juillet 2022 pour Lot 2 (Nord Haute-Saintonge) rédigé par le Service Marchés publics ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre

économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit Taxis Vaillant, 17500 JONZAC aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA)

La PSE suivante est retenue : Ajouter un aller le vendredi matin avec arrivée à 6h en gare de Jonzac, et un retour départ 21h. ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver le rapport d'analyse des offres du 13 juillet 2022 pour Lot 2 (Nord Haute-Saintonge), rédigé par le Service Marchés publics.

Article 2 : D'attribuer le marché "Exécution de transport à la demande sur le territoire de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge - Lot 2 (Nord Haute-Saintonge)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit Taxis Vaillant, 17500 JONZAC aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, (10% TVA)

La PSE suivante est retenue : Ajouter un aller le vendredi matin avec arrivée à 6h en gare de Jonzac, et un retour départ 21h.. Le montant d'attribution est réparti comme suit :

- * 1 : Tranche de marché 1 (49.386,00 € HT soit 54.324,60 € TTC, (10% TVA))
- * 2 : Tranche de marché 2 (49.386,00 € HT soit 54.324,60 € TTC, (10% TVA))
- * 2 : Tranche de marché 3 (49.386,00 € HT soit 54.324,60 € TTC, (10% TVA))

La reconduction est attribuée aux mêmes conditions que celles prévues dans le lot de base.

Article 3 : L'exécution de chaque tranche conditionnelle dépend d'une décision qui sera communiquée après la conclusion du marché.

Fait à Jonzac,

Le 13 JUIL. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer – CS 70002
17502 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20220713-DEC418_2022-AU
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022